

Contact



BULLETIN D'INFORMATION DE SIXT-FER-À-CHEVAL

n°6
Juin 2018

SIXT-FER-À-CHEVAL

Un territoire
de randonnées



Adressage des rues

P6 Un projet en bonne voie

Opération Grand Site

P10 Nouveau souffle au syndicat mixte
du Grand site

Le Plan Local d'Urbanisme

P8 Mode d'emploi

Infos pratiques

Mairie

Tél. 04 50 34 44 25
contact@mairie-sixtferacheval.fr
www.mairie-sixtferacheval.fr

Jours et horaires d'ouverture au public

- Lundi, vendredi :
9h-12h / 14h-17h
- Mardi, mercredi, jeudi :
9h-12h

Permanence du Maire et des Adjointes

- Le vendredi sur rendez-vous

Déchets et encombrants

Collecte des ordures ménagères dans les locaux prévus à cet effet

- En basse saison : mardi
- Pendant les vacances
scolaires : mardi et vendredi

Ramassage des encombrants

- UNIQUEMENT SUR
INSCRIPTION EN MAIRIE
(sur place, par mail ou
téléphone) jusqu'à la veille
du ramassage.
Tél. 04 50 34 44 25
- Le 1^{er} mercredi de chaque
mois de mai à octobre
uniquement

Déchetterie de Jutteninges

- du lundi au samedi
8h-12h / 14h-17h
- Tél. 04 50 90 10 04

Apports de déchets verts ligneux à la station d'épuration de Morillon

- du lundi au jeudi :
8h-12h / 13h30-17h
- vendredi :
8h-12h / 13h30-16h30
- samedi : 15h-17h (unique-
ment du 1^{er} samedi d'avril
au dernier samedi d'octobre)
- Tél. 04 50 90 73 44

sommaire

L'éditorial du maire 3

Budget 4

Une histoire de sous

Travaux en cours 6

Panneaux de rue
Rénovation de l'éclairage public

L'Unité Touristique Nouvelle (UTN) 7

Un projet touristique en construction

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) 8

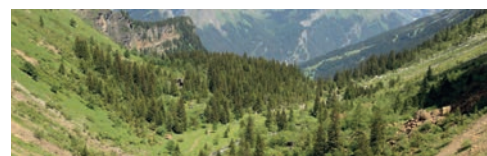
Mode d'emploi

Opération Grand Site 10

Le Grand site,
un projet de territoire partagé

Dossier spécial 12

Sixt-Fer-à-Cheval,
un territoire de randonnées



À vous l'honneur 16

Le ski club,
les mordus de la glisse



Animation, un été gourmand 18

La gourmandise, un plaisir bien français

Brèves, État civil 19

Agenda des manifestations 20

édito



**Stéphane
Bouvet**
Maire de
Sixt-Fer-à-Cheval

Chères sizères et chers sizerets,

À travers Contact, nous nous efforçons de vous tenir informés des événements, des évolutions et actions menées sur notre commune, ainsi que de l'avancée des principaux projets d'avenir.

Ainsi, après plus de deux ans de travail, notre PLU est définitivement approuvé et purgé de tous délais de recours. La concertation et la prise en compte de remarques faites lors de l'enquête publique nous ont permis d'aboutir à un document en lequel nous avons confiance pour mener à bien les projets et aménagements attendus sur notre commune.

Mais il est parfois frustrant pour vous citoyens de n'avoir davantage de détails sur les projets à venir. Ceci s'explique principalement par la difficulté d'avoir une vision et un engagement clairs des financements et autorisations administratives de certains projets : aménagements des sites, aménagements du bourg, développement économique, franchissement du Giffre à l'entrée du bourg... d'où l'intérêt d'avoir un véritable projet de territoire écrit, avec des objectifs, des actions et des financements identifiés. C'est principalement le rôle de la démarche de l'opération Grand Site, et c'est la raison pour laquelle nous avons souhaité redonner un nouveau souffle et une ambition forte à cette opération en embauchant un nouveau chargé de mission.

Certains estiment peut-être que nous œuvrons principalement pour la liaison téléportée de Sixt à Flaine et pensent que les solutions estivales pour faire vivre notre commune sont oubliées. Je tiens à les rassurer car le « projet de liaison » ne comporte pas qu'une liaison mais également un projet immobilier touristique.

**“ Vous
constaterez que
l'activité estivale
atteint des sommets.**

Ce projet immobilier, qui correspond bien à un besoin d'accueil toutes saisons, est primordial puisqu'il est le déclencheur de la liaison Sixt - Flaine. À l'inverse, la liaison est indispensable pour que le projet immobilier voit le jour, aucun investisseur ne voulant prendre le risque de miser sur une seule saison.

Vous trouverez dans ce numéro de Contact un focus traitant de Sixt, territoire de randonnée, et de tout le volet économique qui s'y rattache. Vous constaterez que l'activité estivale atteint des sommets.

Je voudrais également préciser que de nombreuses actions pouvant donner vie à notre village - commerces, espaces bien-être, accrobranches, artisanats d'art, etc. - ne peuvent être que d'initiatives privées. La municipalité accueillera favorablement tous porteurs de projet allant dans ce sens et nous sommes à la disposition de ces entrepreneurs pour les accompagner dans leur démarche.

Je vous souhaite une belle saison estivale.

Stéphane BOUVET

Une histoire de sous

Lors de la séance du conseil municipal du 5 avril 2018, les élus ont approuvé le compte administratif de l'exercice clos au 31 décembre 2017. ♥

Dans un souci de transparence, Contact a choisi d'utiliser les mêmes matrices pour vous présenter le bilan de l'année 2017, ainsi vous pouvez le comparer aux précédents exercices.

Présentation du compte administratif 2017

SECTION FONCTIONNEMENT			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges de caractère général	502 888,17 €	Produits et services	99 329,45 €
Charges de personnel	504 039,97 €	Impôts et taxes	1 052 390,41 €
Autres charges de gestion courante	242 727,24 €	Dotations et participations	295 383,71 €
Charges financières	55 438,68 €	Autres produits de gestion courants	274 768,35 €
Charges exceptionnelles	- €	Produits financiers	23 546,97 €
Fonds péréquation FPIC	86 288,74 €	Produits exceptionnels	3 500,00 €
Opération d'ordre (sortie actif)	13 156,00 €	Atténuations charges	1 272,69 €
		Opération d'ordre	9 656,00 €
TOTAL	1 404 538,80 €		1 759 847,58 €

Excédent de fonctionnement 2017
355 308,78 €

Excédent exercice au 31.12.2016
698 738,70 €

Part affectée à l'investissement
398 738,70 €

Solde de clôture au 31.12.2017
655 308,78 €

Reprise Résultat CCAS (suite dissolution)
-588,82 €

Solde final de clôture au 31/12/2017
654 719,96 €

Afin de faciliter la compréhension du compte de résultats de la section fonctionnement ci-dessus, voici quelques éléments.

Le montant des recettes de fonctionnement diminue car la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) est passée au 1^{er} janvier 2017 en fiscalité professionnelle unique. De ce fait, la collectivité ne bénéficie plus des recettes liées à la fiscalité des entreprises, c'est la CCMG qui perçoit les contributions. La CCMG

finance alors les dépenses de fonctionnement liées aux nouvelles charges transférées telles que le tourisme ou la gestion des zones d'activités.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est maintenue, l'arbitrage et l'effort d'économie réalisés au sein des commissions nous rassurent une fois de plus et nous encouragent à persévérer.

Le deuxième chapitre du compte administratif traite des investissements réalisés durant l'exercice.

Budget

Les dépenses engagées sur nos investissements n'ont pas été réalisées à la hauteur de notre budget. La finalisation des dossiers PLU et UTN a sollicité beaucoup de travail pour les élus et les techniciens à la mairie. De ce fait, certains

travaux n'ont pas été engagés et sont décalés sur cet exercice. Les recettes d'investissement ne sont pas réalisées car nos partenaires État, région ou département versent les subventions lorsque les travaux sont terminés.

Cette gestion est partagée par tous les élus, elle permettra d'engager les travaux d'avenir structurants qui dynamiseront l'économie et qui marqueront un virage de la commune. La situation saine de la commune auprès des organismes financiers conforte notre volonté d'agir dans ce sens. ♥

Présentation du compte administratif 2017

SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement du capital emprunts	218 032,21 €	Fonds et réserves	132 722,80 €
Dépôts cautionnements	1 170,00 €		
Révision PLU	23 783,60 €	Part affectée aux investissements	398 738,70 €
Acquisitions foncières	- €		
Travaux bâtiments communaux	76 336,89 €	Subventions d'équipements	128 353,00 €
Travaux voirie communale	91 951,43 €	Dépôts cautionnements	- €
Travaux aménagement réseaux	139 432,21 €	Emprunt	- €
Outillage, matériel, mobilier	62 515,52 €		
Immobilisations incorporelles	1 221,60 €	Sortie d'actifs	13 156,00 €
Cession actif	9 656,00 €		
AFP	- €		
TOTAL	624 099,46 €		672 970,50 €

Résultat investissement 2017

48 871,04 €

Report excédent au 31.12.2016

261 472,90 €

Solde de clôture au 31.12.2017

310 343,94 €

Reprise Résultat CCAS (suite dissolution)

48,79 €

Solde final de clôture au 31.12.2017

310 392,73 €

ZOOM SUR LE GAB - Guichet Automatique Bancaire - Quel avenir ?

Bientôt 20 ans ! Mais le distributeur de billets manque de souffle...

En juin 1999, l'USAC (Union Sizère des Artisans et Commerçants) souligne le manque évident d'un distributeur de billets dans le village et sollicite le conseil municipal pour la pose d'un Guichet Automatique Bancaire (GAB).

La commune accepte de prendre à sa charge les travaux d'installation qui s'élèvent à 4 500 € environ.

La convention d'installation et d'exploitation du guichet automatique est signée par le maire de l'époque, Monsieur Pierre Moccand.

La banque s'engage à fournir un compte de résultat annuel. En fonction de la rentabilité de l'automate, il est versé, par la banque, une indemnité à la commune. En cas de déficit, celui-ci serait imputé pour la moitié à la banque et pour l'autre moitié à la mairie.

En janvier 2006 et en 2013, de nouvelles réglementations obligent

la banque à arrêter son fonctionnement. Compte tenu de l'importance des effets négatifs dus à l'absence du distributeur, la commune valide les travaux de mise aux normes et signe une nouvelle convention avec la banque.

À ce jour, bien que le GAB fonctionne normalement et donne satisfaction à notre clientèle de passage et aux habitants dont pour certains les moyens de locomotion sont limités, la prime de rentabilité calculée en fonction du nombre de retraits ne couvre pas les frais liés à l'amortissement et aux charges de fonctionnement. Le déficit d'exploitation est permanent.

Comme conventionné, la commune supporte 50% de ce déficit annuel. Cela représente, en moyenne, une charge de 3 000€ par an.

Afin de permettre à la commune de maintenir ce service de proximité, sans pour cela grever son budget de façon importante, le conseil municipal invite ses administrés à utiliser ce guichet plus régulièrement.

Panneaux de rue

L'adressage communal, un projet en bonne voie

Il y a des projets qui se façonnent au cours des mois, c'est le cas de l'adressage communal démarré il y a un peu plus d'un an maintenant. Effectivement, bon nombre d'heures d'études séparent la décision de mettre des panneaux de leur réalisation.

L'adressage, c'est avant tout un projet collaboratif...

Lorsque la commission spécifique adressage des rues est mise en place au printemps 2017, le village a été scindé en 6 secteurs puis 58 voies se sont dessinées.

Suite à cela, la municipalité a souhaité inviter la population à transmettre ses idées et réflexions quant aux noms à donner à chacune des voies. Une réunion publique a eu lieu le samedi 24 juin 2017 à l'espace la Reine des Alpes, dans une ambiance studieuse et conviviale. Ceux qui ne pouvaient pas être présents ont pu venir consulter les propositions et donner leurs idées en mairie les semaines suivantes.

Courant septembre, chaque voie a été revue en commission afin de valider son nom, voter lorsque cela était nécessaire, puis le dossier a été confié à notre prestataire, La Poste.

...Mais aussi beaucoup de chiffres !

Le rôle de La Poste était de recenser toutes les habitations et de leur attribuer un numéro. Pour rappel, la numérotation est effectuée selon le système métrique, c'est-à-dire que le numéro attribué correspond à la distance entre le début



de la voie jusqu'à l'habitat.

Une fois ce travail remis aux élus, il ne restait "plus qu'à" vérifier l'ensemble de ces attributions... quelques 1 000 lignes ! Bien souvent, un passage par le logiciel cadastral s'est imposé.

À cela s'est ajoutée une première étude du nombre de panneaux à poser, avant validation avec le fabricant des panneaux.

Cela représente 130 panneaux ou plaques de rues et 670 plaques de numéros.

Et ensuite ?

Bon nombre de villageois et résidents s'interrogent sur la mise en place de ces éléments. Du fait de la complexité de la relecture des fichiers d'adressage, le choix du fabricant de panneaux a été différé et est actuellement en cours.

La commission met tout en œuvre pour que les panneaux soient installés d'ici l'arrivée de l'hiver prochain.

Comment cela va-t-il se passer lorsque les panneaux seront produits ?

Lorsque les panneaux seront livrés, La Poste sera chargée de distribuer les plaques de numéros à chaque résident avec un kit. Ce kit comprendra une explication sur la mise en place de votre plaque ainsi qu'un guide pour vous aider à informer vos fournisseurs de services (eau, téléphone, électricité, assurance, etc.) de votre nouvelle adresse. Les services de l'État (direction générale des finances publiques, la régie de gestion des données des pays de Savoie) seront quant à eux informés automatiquement par La Poste.

Pour les résidents secondaires qui ne seraient pas présents durant la période de distribution, les kits seront à retirer en mairie.

Durant les mois qui suivront, vous pourrez bien entendu vous adresser à la mairie si vous rencontrez des difficultés dans ce changement. ♥

Rénovation de l'éclairage public

Un diagnostic du patrimoine d'éclairage public de la commune de Sixt-Fer-à-Cheval a été réalisé en 2016. L'étude a expertisé notamment l'état du parc, et plus particulièrement la sécurité électrique, ses performances énergétiques et la qualité de l'éclairage.

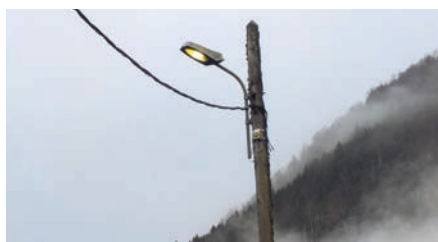
Dans un souci de remédier aux problèmes de vétusté mécanique et électrique, de réduire les consommations électriques et améliorer la qualité de l'éclairage, la commune a décidé d'engager des travaux de rénovation.

Dans cette démarche, la commune est accompagnée par le Syndicat des Énergies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE), expert de l'éclairage public et maître d'ouvrage des travaux.

Quels seront les travaux réalisés lors de la première tranche ?

Les secteurs bas des Tines, La Chapelle, Hauterive, Le Fay, Englène et Passy sont concernés par cette première tranche de travaux.

Les cartes sont consultables sur le site internet de la mairie, rubrique actualités.



Quel est le planning de réalisation des travaux ?

Les travaux ont commencé le 19 mars et se finiront le 13 juillet 2018.

Quelles seront les gênes occasionnées aux riverains lors de la réalisation des travaux ?

La nature de ces travaux permet de les considérer comme un chantier mobile. De ce fait, la gêne sera de courte durée (moins d'une demi-journée). L'entreprise de travaux sera en mesure de déplacer ses véhicules pour libérer les voies de circulation. Une seconde tranche de travaux concernera tout le "haut du four", du Vivier à Nambride, la programmation des travaux n'est pas encore définie à ce jour. ♥

Un projet touristique en construction

Le 23 juin 2017, la commune était reçue en commission spécialisée des Unités Touristiques Nouvelles (UTN) du massif des Alpes à Chambéry pour présenter son projet de création d'une nouvelle offre d'hébergements et de la liaison Sixt-Flaine.

Compte tenu de l'avis favorable rendu par la commission lors de cette séance, le 20 juillet suivant un arrêté du préfet coordonnateur du massif des Alpes autorisait le projet UTN comme suit :

- réalisation de 20 000 m² de surface de plancher d'hébergements et de services touristiques correspondant à environ 1 700 lits sur la commune de Sixt-Fer-à-Cheval. Les secteurs accueillant le projet sont Salvagny pour 13 000 m², soit environ 1 100 lits, et la Feulatière pour 7 000 m², soit approximativement 600 lits,
- démontage de la partie haute du domaine skiable des Vagnys,
- réalisation de deux remontées mécaniques entre le domaine skiable de Sixt-Fer-à-Cheval et le secteur de la côte 2050 dans la combe de Gers sur la commune de Samoëns avec une gare d'arrivée et un départ depuis le site du Lac de Gers et le remplacement du téléski de Gers par un télésiège à pinces fixes,
- création d'une surface de 12,6 hectares de pistes de ski.

Cette étape de l'autorisation UTN franchie, la commune poursuit activement le travail malgré un recours qui a été déposé par la FRAPNA Rhône-Alpes au tribunal administratif. Un dialogue est en cours pour trouver des solutions, afin de débloquer la situation.

Pour cette année, le travail consiste principalement à la mise au point des partenariats à venir avec les opérateurs et à la réalisation des études complémentaires : dossiers de projet, étude d'impact, autorisations environnementales, etc.

Concernant le volet immobilier, plusieurs opérateurs ont manifesté un vif intérêt. En collaboration avec le délégataire et ces opérateurs, la commune travaille à la formalisation d'un protocole d'accord, précisant les engagements mutuels des différentes



▲ LA LOCALISATION DES PROJETS À LA FEULATIÈRE ET SALVAGNY

parties, les études préalables à initier ainsi que leur phasage. Ce partenariat permet de créer une dynamique collective de « projet ».

Les études de terrain (études de sols, études environnementales) seront poursuivies durant toute l'année 2018, de même que les démarches foncières.

Parallèlement, le conseil municipal a mandaté l'EPF74 (Établissement Public Foncier) pour le volet foncier. Il a en charge de conduire les discussions amiables en vue de l'acquisition de parcelles privées incluses dans le périmètre de l'opération, que ce soit sur le périmètre immobilier ou sur la zone de départ au bas du téléski des cascades. Bien que le conseil municipal privilégie les acquisitions amiables, une démarche de demande de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) a été engagée afin de conforter la faisabilité du projet.

Point sur le devenir des télésièges des Vagnys et du Pralet

Comme annoncé depuis la saison 2016/2017, les télésièges des Vagnys et du Pralet arrivent en fin de période de validité de leur visite d'inspection.

Pour poursuivre leur exploitation, il serait nécessaire d'investir un minimum de 260 000 €. Un « minimum » car il s'agit là uniquement du coût de la visite d'inspection réglementaire des deux appareils. Le télésiège du Pralet, installé en 1981, demande

une petite visite des 5 ans, tandis que le télésiège des Vagnys, datant de 1973, fait l'objet d'une grande visite, beaucoup plus complexe et complète, démontage du câble, vérification des trains de galets, etc.

Les dépenses ne s'arrêteraient sans doute pas là puisqu'à l'issue des visites il pourrait être imposé de changer certaines pièces ou matériels.

Face à cela, le projet touristique se concrétise. La validation des services de l'État et l'attrait de plusieurs opérateurs permettent d'espérer que le projet voie le jour. Dans cette optique, la commune et le délégataire se sont accordés à ne pas effectuer les visites d'inspections des télésièges des Vagnys et du Pralet, donc leur exploitation est désormais suspendue.

Afin de dynamiser l'attractivité de la station, la commune et le délégataire envisagent de multiplier les efforts sur le secteur débutant en le réaménageant. De nouvelles zones ludiques et pistes de luges vont être créées pour la saison prochaine.

Un projet global de réaménagement du secteur de Salvagny est en cours d'étude. Le cabinet Abest, récemment missionné, a en charge de proposer des scénarios d'aménagement permettant d'intégrer le projet UTN à la zone de ski de Salvagny. Cette étude se veut globale par les thématiques qu'elle doit aborder : animation et attractivité du domaine skiable, zones d'accueil des enfants, traversée de la route départementale, stationnement, retours skieurs depuis le bas des cascades, etc. ▀

Mode d'emploi

L'élaboration du PLU est arrivée à son terme avec son approbation par le conseil municipal le 8 février 2018. Il est entré en vigueur le 1^{er} mai 2018.

Contact, dans ses précédents numéros, vous a expliqué pas à pas son élaboration mais rappelons ses principes de base en répondant aux questions les plus souvent posées.

Le Plan Local d'Urbanisme, c'est quoi ?

Le PLU découpe le territoire communal en plusieurs zones en fonction de leurs caractéristiques et décline les projets envisagés par la commune.

Il fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation du sol sur la totalité du territoire communal.

Le PLU c'est :

- un document juridique de portée générale. Il s'impose à tous, personnes physiques ou morales,
- un document réglementaire qui régit l'urbanisme de la commune, s'applique à toutes les parcelles quels que soient leurs propriétaires, régleme l'utilisation des sols et définit les droits à construire de ces parcelles,
- un document de planification urbaine qui organise et définit les formes urbaines et réserve des terrains pour la création de logements et d'équipements publics, mais ce n'est pas un document de programmation définissant un calendrier de travaux ou d'aménagements.

Concrètement, quelle est sa forme ?

Le PLU comprend :

- un rapport de présentation,
- un projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.),
- un règlement,
- des documents graphiques.

Il comporte des orientations d'aménagement et de programmation.

Le **rapport de présentation** comporte un diagnostic de la commune portant sur plusieurs thématiques : démographie, habitat, activités, déplacements, équipements publics, etc. Il analyse l'état initial de l'environnement. Il permet de justifier les choix d'urbanisme proposés.

Le **P.A.D.D.** définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme (Contact n°2). C'est la pièce maîtresse du P.L.U., toutes les autres pièces du document doivent être compatibles avec lui. Il constitue le document de réflexion stratégique de la commune à moyen terme.

Le **règlement** fixe, en cohérence avec le P.A.D.D., les règles générales et les servitudes d'utilisation du sol.

Les **documents graphiques** (plans) constituent une traduction graphique du règlement. Ils font

notamment apparaître les zones urbaines « U », les zones à urbaniser « AU », les zones agricoles « A » et les zones naturelles « N », ainsi que les espaces boisés classés « EBC ».

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) font référence à des secteurs à développer ou à aménager.

Des pièces annexes indiquent, à titre informatif, les servitudes d'utilité publique : monuments et sites historiques, les réseaux VRD et annexes sanitaires, plans de préventions des risques, etc.

Le PLU peut-il évoluer ?

Le PLU n'est pas figé, mais son évolution est très encadrée. Le code de l'urbanisme prévoit quatre procédures d'évolution possible :

- Une mise à jour est effectuée quand il est nécessaire de modifier le contenu des pièces annexes.
- Une procédure de modification est utilisée à condition que cette dernière ne porte pas atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable, ne réduise pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels et ne comporte pas de graves risques de nuisances.
- Une procédure de révision dite de « droit commun » est utilisée lorsque la procédure de modification n'est pas applicable.
- Une procédure de révision simplifiée est utilisée lorsque l'évolution du PLU envisagée a pour seul objet la réalisation d'une construction ou d'une opération, à caractère public ou privé, présentant un intérêt général notamment pour la commune ou toute autre collectivité ou lorsque la révision a pour objet la rectification d'une erreur matérielle.

Les procédures nécessaires à une ou plusieurs révisions simplifiées et à une ou plusieurs modifications peuvent être menées conjointement.

Le PLU est-il consultable ?

La totalité du PLU est publique et donc consultable par tous en mairie aux jours et heures d'ouverture. Elle est également disponible sur le site internet de la mairie.

Quelques clés pour mieux appréhender l'urbanisme sur notre territoire

Sixt-Fer-à-Cheval détient un nombre important de sites et monuments classés ou inscrits pour une commune rurale. Si cette richesse fait la renommée du village, cela implique un souci permanent de la gestion de l'urbanisme, dans l'objectif d'assurer une cohésion entre les habitats d'hier et d'aujourd'hui.

A travers cet article, Contact souhaite aider les

administrés à comprendre les enjeux de l'urbanisme sur notre territoire et les guider vers une meilleure appréhension des enjeux de la construction ou de rénovation.

Comment procéder en cas de travaux ?

Dès lors que vous envisagez de rénover, modifier, ou encore construire un bâtiment, ayez le réflexe de vous renseigner auprès de la mairie avant de démarrer votre projet.

À chaque projet sa demande d'autorisation

Il existe plusieurs types d'autorisations, le tableau ci-contre sert de guide dans le type de document adapté à la demande.

Concernant le délai d'instruction d'une demande de travaux, les spécificités de la commune impliquent dans une majeure partie des cas une majoration du délai de droit commun. Les cas de figures sont trop nombreux pour être listés ici.

Les administrés qui réalisent des travaux sans autorisation d'urbanisme préalable s'exposent à l'hypothèse d'un refus dû à la non-conformité des travaux réalisés. Par conséquent, l'auteur des travaux pourrait se trouver dans l'obligation de remettre en l'état initial ce qu'il a entrepris.

Un service urbanisme à votre disposition

Le service urbanisme est à la disposition des administrés pour les accompagner dans la réalisation de leur dossier : demande d'urbanisme à utiliser, pièces à fournir et information sur le délai d'instruction. Il sert également de boîte aux lettres entre le pétitionnaire et l'administration. Tous les documents liés au chantier sont à lui remettre : demande d'autorisation, déclaration d'ouverture de chantier, déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux, etc.

Les spécificités liées à notre territoire

La France compte 2 700 sites classés et 4 000 sites inscrits soit 4 % du territoire national. Sixt-Fer-à-Cheval compte 7 monuments ou sites classés, 1 site inscrit de grande envergure et 2 monuments historiques.

Mais qu'implique cet inventaire ?

Périmètre de protection au titre des monuments historiques

Un monument historique est un monument préservé par une autorité publique pour son intérêt historique, culturel ou patrimonial. Chaque édifice classé ou inscrit en tant que monument historique doit être protégé et il est indissociable de son environnement immédiat, d'où la mise en place de périmètres de protection.

En périmètre de protection au titre des monuments historiques, toute modification de l'état des lieux est soumise à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Plan Local d'Urbanisme

Deux périmètres de protection existent sur le territoire communal : autour de l'ensemble abbatial et autour de l'oratoire de Maison Neuve.

Périmètre de protection au titre d'un site classé

Les sites classés sont des espaces protégés d'importance nationale, des hauts lieux du patrimoine français. Ils concernent des espaces et des paysages naturels et ruraux ainsi que des paysages bâtis remarquables. Les sites classés présentent un intérêt artistique, historique, légendaire, scientifique ou pittoresque dont la conservation revêt un intérêt général. Ces espaces font l'objet d'une servitude d'utilité publique mentionnée au PLU. Les sites classés constituent une protection forte.

En site classé, toute modification de l'état des lieux est soumise à l'autorisation des services de l'État : architecte des bâtiments de France, Préfet,

voire dans certains cas le ministère de l'Environnement.

Secteurs situés en « site classé » :

- le Fer à Cheval et le Fond de la Combe
- la cascade du Rouget,
- les cascades de la Sauffaz, de la Pleureuse et de Sales
- le tilleul du chef-lieu
- les gorges des Tines
- le désert de Platé

Périmètre de protection au titre d'un site inscrit

Comme les sites classés, les sites inscrits sont des espaces protégés d'importance nationale. Ils concernent des espaces et paysages naturels et ruraux ainsi que des paysages bâtis remarquables. Les sites inscrits possèdent un intérêt artistique, historique, légendaire, scientifique ou pittoresque dont la conservation présente un intérêt général.

Ces espaces protégés font également l'objet d'une servitude d'utilité publique qui est mentionnée au PLU. En site inscrit, toute modification de l'état des lieux est soumise à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

La commune est « inscrite » pour la totalité de son territoire, à l'exception des secteurs situés en aval du verrou des gorges des Tines : Le Perret, Les Faix, Balme Dessous, Balme Dessus et le Mont.

La surveillance de l'administration, des rôles très réglementés

L'architecte des bâtiments de France

L'architecte des bâtiments de France (ABF), situé à Annecy, est consulté et émet un avis sur les demandes d'autorisations de travaux. Selon la nature et la situation géographique des travaux, l'avis de l'ABF pourra être simple ou conforme. Selon la nature du projet, il peut être opportun de rencontrer l'ABF avant de déposer votre dossier pour instruction. Cette consultation vous permettra de présenter votre projet, vos attentes mais aussi de vous informer sur les contraintes auxquelles vous pouvez être soumis. Ce dialogue qui se veut constructif vous permettra d'adapter votre projet en fonction des enjeux patrimoniaux et aussi de vos propres enjeux.

La commission d'urbanisme de la commune

La commission d'urbanisme, composée d'élus locaux, a pour objectif d'accueillir, conseiller et orienter les pétitionnaires dans leur projet. Lors des commissions, elle peut aussi émettre des prescriptions quant à la nature des travaux demandés. La rencontre avec la commission d'urbanisme se fait uniquement sur rendez-vous, préalablement demandé au service urbanisme. 🏠

Le PLU et les documents de demande d'autorisation sont disponibles sur le site web de la mairie :

www.mairie-sixtferacheval.fr

> rubrique Mairie > Urbanisme.

NATURE DES TRAVAUX		AUTORISATION
CONSTRUCTION NOUVELLE de plus de 20 m ² de surface de plancher ou d'emprise au sol - Exemples : chalet individuel, rénovation d'une ferme avec création de surface de plancher.		PERMIS DE CONSTRUIRE
CONSTRUCTION NOUVELLE comprise entre 5m ² et 20 m ² au plus de surface de plancher ou d'emprise au sol - Exemples : abris à voiture, garage, remise.		DÉCLARATION PRÉALABLE
En zone urbaine (zone U du PLU)	TRAVAUX SUR CONSTRUCTION EXISTANTE compris entre 20 m ² et 40 m ² au plus portant la surface de plancher ou d'emprise au sol totale du bâti inférieure ou égale à 150 m ² (par bâtiment) Exemple : dépendance.	DÉCLARATION PRÉALABLE
	TRAVAUX SUR CONSTRUCTION EXISTANTE compris entre 20 m ² et 40 m ² au plus portant la surface de plancher ou d'emprise au sol totale du bâti au-delà de 150 m ² (par bâtiment) Exemple : dépendance.	PERMIS DE CONSTRUIRE
TRAVAUX SUR CONSTRUCTION EXISTANTE compris entre 5 m ² et 20 m ² au plus de surface de plancher ou d'emprise au sol Exemple : agrandissement du bâtiment.		DÉCLARATION PRÉALABLE
CONSTRUCTION NOUVELLE OU TRAVAUX SUR CONSTRUCTION existante de 5 m ² au plus de surface de plancher ou d'emprise au sol Exemple : (très) petite cabane de jardin.		PAS D'AUTORISATION
MODIFICATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR - Exemples : remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle, ouverture de façade, nouvelle couleur de façade ou de volets, création ou remplacement de fenêtres de toit.		DÉCLARATION PRÉALABLE

Nota bene : le recours à un architecte s'impose lorsque les travaux portent la surface totale de la construction à plus de 150 m² une fois les travaux achevés.

Zoom sur les chalets d'alpages

Situés en montagne, les chalets d'alpages étaient traditionnellement utilisés pour abriter l'homme et le bétail durant l'activité pastorale estivale. La loi Montagne du 9 janvier 1985, modifiée par la loi du 9 février 1994, a pour vocation, entre autres, d'encadrer la restauration de ces anciens chalets d'alpages.

Procédure

1. Déposer une demande d'autorisation préfectorale, à la direction départementale des territoires
1 bis. (si le chalet est en réserve naturelle)
 Déposer une demande d'activité en réserve naturelle, à la direction départementale des territoires.
2. Une fois ces autorisations obtenues : déposer une demande d'autorisation d'urbanisme, en mairie.



▲ CHALETS D'ALPAGE DE COMMUNE

Le Grand site, un projet de territoire partagé

Interview de

Mathieu Battais
Chargé de mission
Grand site

Arrivé à Sixt-Fer-à-Cheval le 8 janvier dernier, Mathieu Battais a été recruté par le syndicat mixte du Grand site de Sixt-Fer-à-Cheval pour relancer la démarche et préparer la candidature au label Grand site de France.

Constitué de la commune et du Conseil départemental de Haute-Savoie, le syndicat mixte s'est fixé comme objectif de déployer un ambitieux projet territorial en concertation étroite avec les opérateurs locaux et la population. Il s'agira de définir les actions à mettre en œuvre pour préserver les espaces remarquables, valoriser les atouts locaux et développer l'économie locale et touristique.



▲ FORT D'UNE EXPERTISE DANS LE DOMAINE DE LA GÉOGRAPHIE ET DE L'URBANISME, MATHIEU BATAIS S'EST ATTACHÉ TRÈS TÔT À METTRE SES COMPÉTENCES AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL. APRÈS AVOIR ANIMÉ PENDANT PLUS DE 10 ANS LE LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS POUR LE COMPTE DU MINISTÈRE EN CHARGE DU TOURISME, IL A ENSUITE ŒUVRÉ À LA PROTECTION DES SITES CLASSÉS DANS LE DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE EN TANT QU'INSPECTEUR DES SITES. IL ARRIVE À SIXT-FER-À-CHEVAL AVEC UNE MÉTHODE ÉPROUVÉE DE MISE EN ŒUVRE DES OPÉRATIONS GRANDS SITES.



Qu'est-ce qu'un Grand site de France et pourquoi une telle opération à Sixt-Fer-à-Cheval ?

Les Grands sites concernent les paysages emblématiques de notre pays, considérés comme étant les plus beaux et les plus célèbres, tels que les Gorges du Tarn, le Cirque de Gavarnie, la Pointe du Raz ou encore la Montagne Sainte Victoire. Ils sont ainsi une quarantaine en France. Parce que tous ces lieux à « couper le souffle » ont en commun d'être beaux, rares et fragiles, ils ont été protégés par la loi de 1930 relative aux « sites classés ». Leur caractère exceptionnel et leur notoriété en font des lieux très fréquentés qui nécessitent de porter une attention toute particulière à l'accueil des visiteurs. Les Grands sites ne sont pas des espaces fermés, mis à l'abri et coupés du monde, mais constituent au contraire des hauts lieux touristiques qui offrent la possibilité à des visiteurs d'accéder aisément au patrimoine naturel remarquable français.

Les territoires dépositaires de ces lieux d'exception ont la lourde charge d'organiser un tourisme compatible avec la préservation de ces lieux. Les opérations Grand site pilotées par les collectivités locales, en collaboration étroite avec les services de l'État, permettent de poser les conditions d'une gestion appropriée de ces espaces, en veillant à trouver un équilibre entre les habitants qui y vivent et les touristes qui les visitent.

Le territoire de la commune de Sixt-Fer-à-Cheval présente des caractéristiques qui correspondent pleinement à l'esprit de cette démarche. Il offre tout d'abord un paysage remarquable qui fonde l'identité du territoire sizeret et qui peut constituer le socle d'une large collaboration entre les acteurs locaux. Il est caractérisé par une valeur patrimoniale unique fondée sur la beauté du lieu (qui procure une émotion), sa singularité (qui est unique et spécifique) et son identité (ce en quoi on se reconnaît). Mais c'est également un territoire vivant et habité, ni muséifié, ni carte postale, qui peut proposer aux visiteurs une expérience culturelle et émotionnelle enrichie par la rencontre avec les habitants.



▲ DE GAUCHE À DROITE SUR LA PHOTO : JULIETTE BLIGNY (INSPECTRICE DES SITES À LA DREAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES), FRANCIS CHARPENTIER (DIRECTEUR DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA HAUTE-SAVOIE), STÉPHANE BOUVET (PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE ET MAIRE DE SIXT-FER-À-CHEVAL), PIERRE LAMBERT (PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE), MARIE-ANTOINETTE METRAL (VICE-PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE ET CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE DE HAUTE-SAVOIE), BRUNO CHARLOT (SOUS-PRÉFET DE BONNEVILLE).

Où en est la démarche depuis son lancement en 2000 et quelles sont les prochaines étapes ?

L'opération Grand site de Sixt-Fer-à-Cheval couvre l'intégralité des 11 907 hectares du périmètre communal, dont plus de 80 % est protégé par des mesures de protection environnementale. Elle a été lancée par la commune dès 1991 dans le but de gérer le patrimoine naturel exceptionnel dont elle est dépositaire et de le transformer en levier de développement local durable. Le projet est validé par le ministère dans les années 1990 et formalisé par la signature d'une convention en janvier 2001 entre les différents partenaires de l'opération qui s'engagent sur un programme d'action de 4 ans. Une série d'accidents géologiques majeurs intervenus en 2002 et 2003 sont toutefois venus interrompre cet élan en monopolisant les énergies et les moyens sur la remise en état des espaces impactés. Une étude paysagère menée en 2012 permet d'envisager la requalification des stationnements du Lignon, de la cascade du Rouget, des gorges de Tines et du cirque du Fer à Cheval. Ces opérations sont en grande partie réalisées sur le site du Fer-à-Cheval et seront prochainement engagées sur le site du Lignon. En 2013 la commune de Sixt-Fer-à-Cheval s'associe au Conseil départemental de Haute-Savoie pour créer le syndicat mixte du Grand site de Sixt-Fer-à-Cheval tel qu'il avait été projeté dans la convention de 2001. Le recrutement en 2018

d'un chargé de mission dédié à l'opération marque une nouvelle étape vers la concrétisation du projet et sa reconnaissance par la labellisation Grand site de France.

Le projet de Grand site s'appuie sur une approche méthodologique issue des retours d'expériences des Grands sites de France et se positionne comme un véritable projet de territoire. La construction de ce projet passe par plusieurs étapes. Un premier travail s'est engagé depuis le début de l'année pour acter la stratégie et valider les objectifs avec les différents partenaires. Il sera suivi à partir de cet été d'une phase d'analyse globale des enjeux locaux, de concertation avec la population et de définition d'un projet partagé. Enfin, un programme précis des actions à mener fera l'objet d'une nouvelle convention avec les partenaires d'ici 2019 et sera suivi du dépôt de la candidature au label Grand site de France, attribué pour une période de 6 ans par les services de l'État.

Ce processus qui devrait se dérouler sur environ trois ans n'interrompt en rien l'action locale et doit trouver une cohérence avec les interventions quotidiennes de gestion et les projets phares du territoire tels que le plan local d'urbanisme ou le projet touristique de liaison Sixt-Flaine.

Quelle est la plus-value d'une telle opération pour le territoire de Sixt-Fer-à-Cheval et quelles sont les conditions de réussite de ce projet ?

Le préfet de la Haute-Savoie s'est rendu à Sixt-Fer-à-Cheval le jeudi 22 mars dernier pour envisager les modalités de relance de l'opération Grand site.

Cette démarche est menée en étroite coopération avec les services de l'État qui sont chargés de la préservation des sites emblématiques ainsi que du suivi de la demande de labellisation « Grand site ».

Les échanges ont, entre autres, permis d'évoquer la place du projet de liaison avec Flaine dans une ambition plus globale de valorisation et de développement touristique et économique de la commune.

La démarche Grand site a pour principal intérêt de structurer un projet partagé entre tous les acteurs locaux, en collaboration étroite avec la population. Il ne vient pas ajouter une couche supplémentaire de protection mais sert de pivot à l'action locale en favorisant l'émergence d'une ambition commune pour le territoire de Sixt-Fer-à-Cheval. L'objectif est de mettre en œuvre un projet global et transversal de valorisation du territoire sous ses différentes composantes (paysagère, naturelle, historique, culturelle, économique...), dans une recherche constante d'équilibre entre la qualité de vie des habitants et l'accueil des visiteurs, la préservation des sites et leur fréquentation, les points d'intérêts, les saisons, ainsi qu'entre les ressources financières et les coûts de gestion.

Cette démarche doit permettre de structurer une offre touristique spécifique et globale fondée sur les caractéristiques identitaires de la commune. Il s'agit de se démarquer pour accroître l'attractivité et le rayonnement du territoire en proposant aux visiteurs une expérience unique.

La réussite d'une telle opération tient essentiellement à la capacité des acteurs locaux à produire un projet partagé et à s'entendre sur la définition des actions à mettre en œuvre pour que le territoire exploite au mieux tout le potentiel dont il bénéficie. Les conditions de réussite d'une telle démarche peuvent se résumer en une notion fondamentale : la coopération !

Sixt-Fer-à-Cheval, un territoire de randonnées



▲ LE REFUGE D'ANTERNE (ALFRED WILLS) - EN BORDURE DU GR 5 ET DU TOUR DES FIZ, CE REFUGE A LA PARTICULARITÉ D'APPARTENIR À LA COMMUNE DE SIXT-FER-À-CHEVAL BIEN QU'IL SOIT IMPLANTÉ SUR LE TERRITOIRE DE PASSY. IL EST SITUÉ AU CŒUR DE LA CHAÎNE DES FIZ ET DE LA RÉSERVE DE SIXT-FER-À-CHEVAL - PASSY

L'été arrive et, avec lui, son flot de visiteurs d'ici ou d'ailleurs qui ont commencé à arpenter les différents sites du village. Nous savons fort bien que nos sites classés attirent bon nombre d'amoureux de la nature et assoiffés de dépaysement. Dès lors, quoi de mieux que la randonnée pour découvrir à son rythme les paysages grandioses de notre territoire et s'en mettre plein les yeux ?

La randonnée, au sommet des activités estivales

À l'office de tourisme, les hôtes d'accueil sont formelles : « Plus de 80% de nos visiteurs qui franchissent la porte de l'OT en période estivale viennent se renseigner sur les sites classés, le cirque du Fer à Cheval en tête, avec comme motivation première, l'envie de se balader » affirme Cécile, l'une d'entre-elles, avant d'ajouter : « Dès le retour du beau temps en avril, le téléphone n'arrêtait pas de sonner pour savoir si la balade

du Bout du monde était accessible ! ». Qu'elle soit de courte durée en famille ou pratiquée de façon plus sportive, la randonnée est devenue incontournable, parmi les activités préférées des français, dont 5,5 millions la pratiquent régulièrement. Et à Sixt, on peut dire qu'il y en a pour tous les goûts, avec pas moins de 167 kms de sentiers balisés, dont 88 en réserve naturelle. Parmi les secteurs les plus fréquentés par les promeneurs, on trouve sans surprise le Fond de la Combe, les anciennes gorges des Tines ainsi que la montée à la cascade du Rouget depuis le Nant-Sec. Pour autant, difficile aujourd'hui de quantifier la fréquentation de ces chemins, d'où l'installation d'éco-compteurs sur certains d'entre eux dès cet été. Plus haut en altitude, la chaîne des Fiz est l'une des plus plébiscitées de Haute-Savoie, la randonnée de Sales étant reconnue comme une incontournable du département. La présence de nombreux alpages en activité sur le territoire constitue un atout supplémentaire et permet aux randonneurs en quête d'authenticité de rencontrer les producteurs locaux et, pour les

plus gourmands, de ne pas redescendre le sac vide. Sixt bénéficie en outre du passage de deux trails d'envergure nationale – le trail des Fiz et le Samoëns Trail Tour, dont le nombre de participants est en constante augmentation. Situés sur le territoire de Sixt à hauteur de 40 % pour le premier et 60 % pour le second, ils ont permis en 2017 à 1 600 coureurs d'arpenter nos chemins, avec toujours d'excellents retours quant à la beauté des paysages traversés, faisant ainsi des trailers de véritables ambassadeurs de notre fond de vallée.

L'attractivité des sentiers sizerets tient également au fait que certains figurent sur les itinéraires de Grande Randonnée, ou de tours de massifs. Sixt-Fer-à-Cheval est ainsi traversé par le tour des Dents Blanches, le tour du Ruan, le tour des Fiz, le GR 96 et le fameux GR 5, reliant Amsterdam à la mer Méditerranée, dont il partage des tronçons avec la Via Alpina, la traversée de toute la chaîne des Alpes. Ces chemins d'itinérance profitent en premier lieu aux refuges et autres hébergements d'étape.

Dossier spécial

Un levier économique pour les refuges

Cinq refuges sont implantés dans nos montagnes. Les refuges Alfred Wills, du Grenairon et de la Vogealle appartiennent à la commune, alors que les refuges des Fonts et de Sales sont privés. Les refuges communaux sont, après appel à candidature, attribués aux postulants ayant présenté le meilleur projet. Une Délégation de Service Public (DSP) leur est alors attribuée.

L'ensemble de ces refuges, d'une capacité d'accueil de 259 lits, a totalisé plus de 8 000 nuitées lors de la saison 2017. Également très appréciés pour une pause désaltérante et gourmande, les refuges constituent bien souvent un but de randonnée à la journée. La nuit en refuge est par ailleurs très appréciée par les familles pour le dépaysement qu'elle procure, offrant aux enfants une aventure inoubliable. Elle permet le lendemain de graviter autour du refuge ou d'atteindre un sommet avoisinant pour les plus sportifs.

La commune engage des travaux sur ses refuges de façon régulière, comme en témoigne la mise en place d'une poche d'eau souple au Grenairon en 2017 ou la réfection du bardage et l'isolation du refuge d'Anterne prévus très prochainement, sans oublier la construction du nouveau refuge de la Vogealle en 2008.

Les randonneurs en itinérance ont aussi la possibilité de faire halte dans la vallée, que ce soit dans les

gîtes d'étape ou le camping. L'Auberge de Salvagny, bâtiment communal en DSP, est répertorié gîte d'étape sur la Via Alpina/GR 5. 10 à 15% de la clientèle sont randonneurs sur ce parcours. Également propriété communale, le camping du Pelly situé au cœur du Fer-à-Cheval compte bon nombre de marcheurs parmi les campeurs. Réputé pour sa tranquillité et son emplacement, il offre un côté pittoresque très apprécié. En DSP depuis 2015, le camping connaît depuis un nouveau souffle qui lui était nécessaire et ne cesse d'améliorer les conditions d'accueil par des aménagements et des rénovations. Au pont-de-Sales, c'est le Point Accueil Jeunes qui sert aussi d'aire de bivouac plus confortable avec des sanitaires.

Les bars-restaurants ne sont pas en reste et ceux situés en bordure de chemins bénéficient du flux de promeneurs. C'est le cas pour les buvettes du Boret, de Prazon, uniquement accessibles à pied. En vallée, les marcheurs ont l'opportunité de s'installer sur les terrasses des restaurants du Fer-à-Cheval, du Lignon, de la Cascade du Rouget ainsi que les snacks des Tines et du Carrousel.

Enfin, il ne faut pas oublier les guides et accompagnateurs en montagne. Sixt regorge de sentiers difficiles et peu balisés qui nécessitent d'être accompagné par des professionnels de la montagne. Parallèlement à la sécurité qu'ils apportent, les guides et accompagnateurs sont les parfaits compagnons de voyage, avec toutes leurs connaissances et leur expérience.



▲ L'AUBERGE DE SALVAGNY

Comme on peut le constater, la randonnée est une activité très importante et participe pleinement à la vie économique de notre village en période estivale. Propriétaire de plusieurs structures d'accueil et restaurants, la commune souhaite fortement les conserver et en assurer leur pérennité. Par ailleurs, le succès de notre destination randonnée est conforté par l'entretien des sentiers par la CCMG. Si la réouverture des chemins au printemps et le balisage constituent une part importante du travail, la communauté de communes s'engage également dans de plus gros travaux. Cela a été le cas l'année dernière avec la pose de radiers dans le secteur très escarpé de la Gouille Verte au Fond de la Combe, un chantier colossal au regard des moyens déployés. Il est à noter que la CCMG assure la promotion des chemins inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR), en éditant notamment les cartes et topos en vente dans les offices de tourisme et librairies de la vallée.



▲ LE REFUGE COMMUNAL DE LA VOGELLE - PLACÉ ENTRE LES REFUGES DE FOLLY ET SUSANFE SUR LE TOUR DES DENTS BLANCHES ET ÉGALEMENT SITUÉ SUR LE TOUR DU RUAN, CE REFUGE EST UNE ÉTAPE TRANSITOIRE AVEC LA HAUTE MONTAGNE. LES PLUS ENTRAÎNÉS PEUVENT TENTER L'ASCENSION DU GRAND MONT RUAN (3 057M)

Sixt-Fer-à-Cheval, un territoire de randonnées



▲ LE REFUGE DU GRENAIRON - IMPLANTÉ À UNE ALTITUDE DE 1 974 MÈTRES ET SITUÉ AU BORD DE LA RÉSERVE, IL EST L'ÉTAPE IDÉALE POUR LES PLUS AGUERRI(E)S AVANT DE PARTIR POUR LE BUET OU LE CHEVAL BLANC. IL EST SITUÉ SUR LES PARCOURS DU TOUR DES FIZ ET DU TOUR DU RUAN. CONSTRUIT EN 1910 SOUS L'APPELATION « HÔTEL DU BUET », IL FUT DÉTRUIT PAR LA Foudre EN 1984. RECONSTRUIT AUSSITÔT, IL A PERMIS D'ACCUEILLIR LES RANDONNEURS DÈS 1985.

D'autres activités à développer

Si 75% des vacanciers en Savoie Mont-Blanc pratiquent la randonnée, cette dernière ne se suffit pas à elle-même. Une destination touristique est attractive quand elle offre une pléiade de choses à voir ou à faire. Notre village a là encore de belles cartes à jouer. Le Giffre est idéal pour la pratique des sports d'eaux vives et a permis l'implantation de deux sociétés de rafting sur la commune. Le rocher-école des Tines est un formidable terrain de jeux pour l'apprentissage de l'escalade et est utilisé par l'ensemble des guides de la vallée. Dans le même secteur, ces derniers proposent à leur clientèle la via ferrata du Mont, la seule de la vallée du Giffre. Sportive mais restant accessible à un grand nombre, les grimpeurs s'y engagent tant pour les sensations que pour le panorama. Le vélo semble, quant à lui, avoir regagné du terrain depuis la démocratisation du vélo électrique. La typologie de notre commune se prête parfaitement à cette pratique et correspond à un niveau de difficulté recherché par les vttistes les moins aguerris. La création du cheminement *Au fil du Giffre* de Mieussy jusqu'au Fer à Cheval par la CCMG ne



▲ LE CAMPING DU PELLY - SITUÉ AU CŒUR DU FER À CHEVAL, LE CAMPING PEUT ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UN REFUGE PUISQUE LES RANDONNEURS Y TROUVENT DES TENTES INSTALLÉES ET TOUTES ÉQUIPÉES. DEPUIS SEPTEMBRE 2017, IL EST ÉGALEMENT CERTIFIÉ « ACCUEIL VÉLO ».

fera certainement qu'accroître l'activité vélo, en plein essor sur le plan national.

Mais si l'on peut constater que Sixt-Fer-à-Cheval propose à nos visiteurs un large choix d'activités outdoor, il nous faut continuer à travailler pour le maintien de son attractivité et dans l'élargissement

de l'offre loisirs, notamment pour les non-sportifs. Des contacts avec des prestataires privés existent, avec des projets ambitieux à la clé. Par ailleurs, le fonctionnement de la future télécabine de Gers en été rendra plus accessible la montagne aux non-marcheurs.

Dossier spécial

Des projets qui demandent du temps... et de l'argent !

Continuer à dynamiser la période estivale, c'est aussi aménager le territoire en conséquence. Ceci est un travail de longue haleine et c'est l'un des objectifs principaux de l'Opération Grand Site pour lequel le syndicat mixte du Grand site de Sixt-Fer-à-Cheval a recruté un chargé de mission à plein temps (cf. p10). Obtenir le label « Grand site de France » demandera du temps, la municipalité s'est donnée deux à trois ans pour aboutir. Il est aussi bon de rappeler que, si les

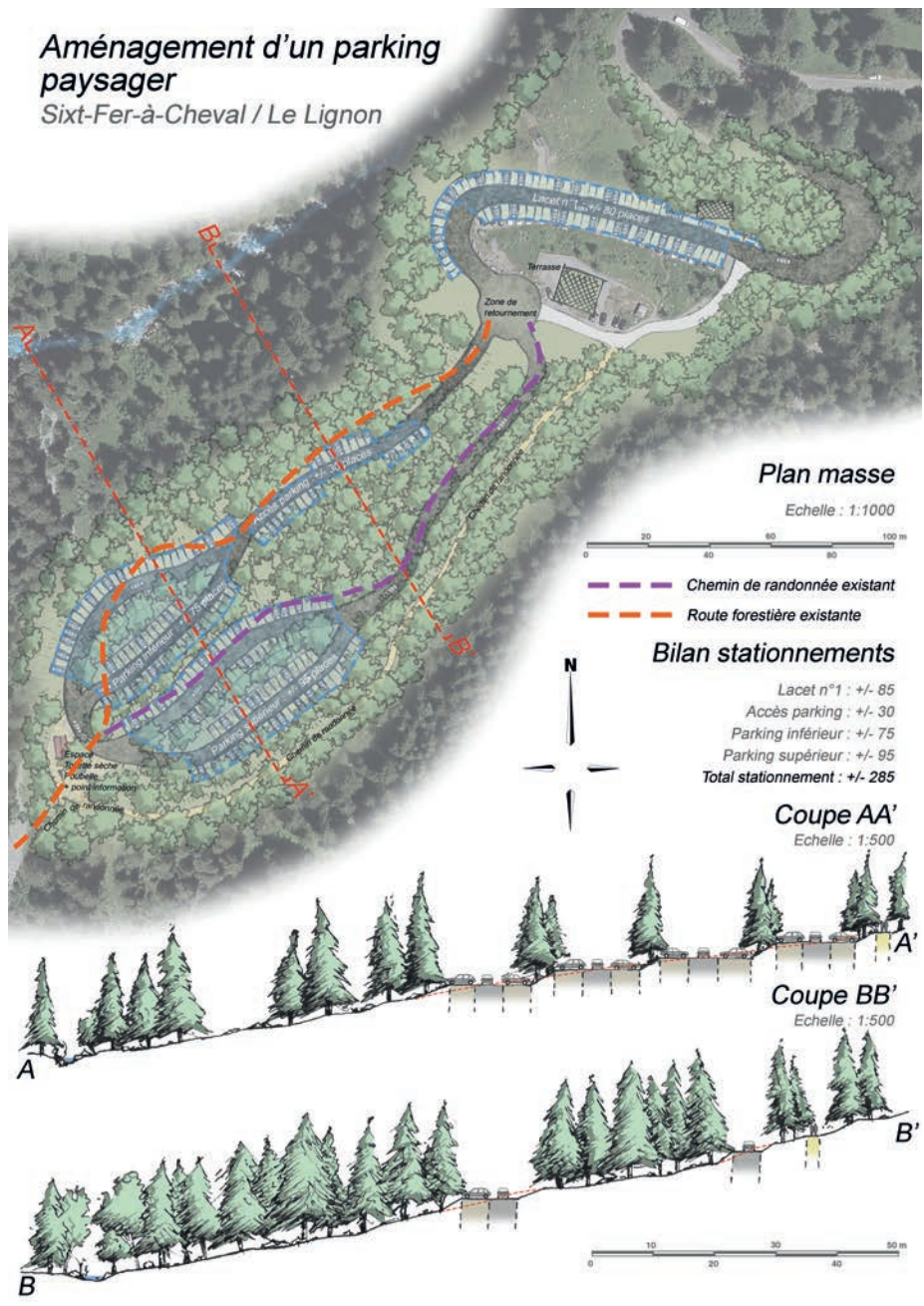
choix et les décisions sont relativement faciles à faire et à prendre, le financement est toujours la partie la plus difficile.

Le projet immobilier de Salvagny, déclencheur de la liaison Sixt-Flaine, aura pour mission d'augmenter le nombre de lits touristiques de la commune, qui n'a cessé de diminuer jusque là. Et si c'est grâce à la liaison qu'il peut voir le jour, il correspond bien à un besoin « été / hiver » dans le but d'engranger du séjour été.

Les sites doivent évoluer pour en améliorer l'accueil et répondre souvent à des problématiques de stationnement. Annoncé depuis longtemps, le

futur parking du Lignon figure dans les priorités et est programmé pour l'automne 2019. L'appel d'offre a été lancé ce printemps mais l'absence du nouveau décret ministériel de la Réserve Naturelle de Sixt-Fer-à-Cheval - Passy retarde l'avancement de ce dossier. Le stationnement et l'accès aux sites sont également des enjeux importants pour les secteurs de la Cascade du Rouget et les Gorges des Tines. Ils ne pourront être traités que plus tardivement mais ne sont pas oubliés. L'aménagement du Cirque du Fer à Cheval se poursuit avec cette année une refonte des supports de communication et signalisation sur ce site.

Une autre priorité de la commune est la revitalisation du bourg. Pour cela, les actions menées par l'office de tourisme, l'espace culturel et les commerçants en période estivale participent grandement à l'affluence dans le village. Le programme d'animations, de plus en plus étoffé, apporte satisfaction à nos visiteurs, comme le marché hebdomadaire, les concerts, les animations de la bibliothèque, etc. La mairie œuvre aussi pour l'ouverture chaque été de l'abbaye en y installant des expositions. La revitalisation du bourg passe également par des travaux. Le réaménagement des quais du Giffre du pont Neuf jusqu'au Nunabar est prévu pour l'année prochaine - sous réserve de subventions régionales et départementales - dans le prolongement des travaux déjà réalisés auparavant. Le changement des barrières tout le long du Giffre a également été envisagé, le tout dans un souci de regagner en esthétique. ♡



▲ PROJET DU LIGNON - L'OBJECTIF EST DE CRÉER DU STATIONNEMENT EN TERRASSE TOUT EN RESPECTANT UNE BONNE INTÉGRATION AU PAYSAGE FORESTIER (SCHEMA NON CONTRACTUEL).

Le Ski Club, les mordus de la glisse



Interview de

Yung Mee Bouvet
Présidente
et **Aurélié Coudurier**
Vice-Présidente



Contact est heureux de mettre en avant le Ski Club de Sixt. Avant tout présentez-nous votre association.

Le ski club, initialement appelé Société Sportive Ski Club, a été créé en 1932 par Nicolas Pin et Octave Barbier. Son objet social est resté le même depuis : la pratique des sports et la formation de skieurs. Un peu moins d'un siècle après, le Ski Club poursuit cet objectif et représente une part importante de la vie associative sizerète. C'est notamment le seul club sportif pour mineurs dont l'activité se concentre exclusivement sur la commune.

Lors de ce mandat, il a été fait le choix de doubler tous les postes du comité de direction afin d'assurer le pic d'activité entre novembre et mars. L'équipe dirigeante est actuellement composée de 9 membres. Le nombre d'adhérents se situe en moyenne entre 45 et 50 jeunes de 9 à 18 ans ces dernières années, et d'un adulte qui se prépare au monitorat. Le groupe est composé aux deux tiers de sizerets et pour le tiers restant d'extérieurs, provenant de villages proches ou de villes dans un rayon de 250 km (Genève,

Lyon, etc.). Pour assurer les entraînements, 3 coachs (moniteurs) sont mis à disposition par l'ESF et un 4^{ème} moniteur est détaché sur le groupe loisirs.

Le comité directeur de l'association s'est complètement renouvelé ces dernières années, cela a-t-il apporté un souffle nouveau ?

Comme bien souvent dans le monde associatif, le renouvellement des membres actifs est source de nouvelles ambitions. Au Ski Club, la crainte est de voir les jeunes partir vers d'autres clubs de la vallée, à effectif et moyens plus importants. Cela nous a amené à nous poser plusieurs questions : que faire pour motiver les plus grands à rester ? Comment s'assurer une attractivité au sein du circuit de compétition ? Que faire pour les jeunes qui ne souhaitent pas poursuivre la compétition ? Et enfin, comment assurer le renouvellement de moniteurs ?



Pour répondre à la première question, nous avons mis plusieurs actions en place : un maximum de moyens a été déployé pour proposer 200h d'entraînements sur la saison, les entraînements sont ouverts à toutes les catégories entre poussins et U20 (en dessous de 20 ans), avec 3 groupes de niveau distincts. Les coachs s'attachent à proposer des entraînements et stages en pré-saison. Ces derniers ont un double effet bénéfique :

les jeunes arrivent mieux préparés dès les premières courses mais aussi, le fait de passer du temps ensemble hors ski renforce réellement la cohésion du groupe. C'est un facteur de motivation important.

La question de l'attractivité est prioritaire. La prévision de la suspension du fonctionnement des télésièges des Vagnys et du Pralet nous a amené à anticiper ces changements. Afin d'assurer la possibilité d'organiser des courses officielles FFS (fédération française de ski), nous avons fait homologuer la piste de Balme. Nous sommes très satisfaits de cette opération, cela nous permet d'être plus sereins pour l'avenir proche.

Pour les jeunes qui ne souhaitent pas rester dans le circuit de compétition, nous venons de mettre en place une section loisirs. L'objectif est de permettre aux jeunes de découvrir d'autres disciplines des sports d'hiver : ski de fond, raquettes, snowboard, ski de randonnée, biathlon... les idées ne manquent pas ! Cette section mérite vraiment de se développer, pour l'instant elle se construit mais nous avons bon espoir qu'elle prenne une place à part entière dans l'association.

Notre dernier objectif vise à former des moniteurs afin d'assurer la relève sur notre territoire. L'examen du monitorat est loin d'être une formalité simple et facile. Un groupe formation a été mis en place au cours des dernières années afin d'accompagner au mieux les adultes et jeunes adultes qui souhaitent s'y préparer.

Tout cela représente un programme dense, comment vous organisez-vous ?

Effectivement ! Le groupe loisirs se retrouve tous les samedis durant 3 mois, pendant 2h à 3h. Les activités sont généralement encadrées par un moniteur ESF, mais il arrive que nous fassions appel aux prestations d'un guide ou spécialiste d'une autre discipline.

Le groupe compétition s'organise en deux temps :

la pré-saison et la saison. Durant la pré-saison, les jeunes ont une préparation physique une fois par semaine et un à deux stages sont proposés dès le mois d'octobre pour les catégories U12 et U14. Puis, pendant la saison, un nombre important d'heures d'entraînement est proposé.

Quant au groupe formation, chacun est libre de participer aux créneaux d'entraînements qu'il souhaite afin de se préparer au mieux à l'examen.

La saison sportive est plus courte que pour d'autres sports, pourtant elle génère des dépenses conséquentes. Comment faites-vous pour subvenir à vos besoins ?

Effectivement le budget d'une saison est très important. En dehors des dépenses liées aux charges courantes, le renouvellement du matériel imposé par la FFS est difficile à assumer pour une petite structure comme la nôtre.

Nos rentrées d'argent sont vite énumérées. Nos deux principales ressources sont la subvention de la commune, sans qui nous aurions mis la clé sous la porte depuis longtemps, et les cotisations des familles. Par ailleurs, il nous est aussi alloué une subvention du GMDS* et des dons de quelques entreprises. Ces dernières années, nous nous efforçons aussi d'obtenir des subventions du CNDS* grâce aux différents travaux de développement que nous menons (section loisirs, groupe formation, etc.). Nous avons aussi des recettes liées aux actions lucratives hors ski : vente de sapins, soirée dansante, marché de Noël, etc. Le calendrier annuel est aussi une source non négligeable de revenus puisqu'il est sponsorisé grâce aux encarts publicitaires. Et paradoxalement, lorsque nous organisons des compétitions nous ne gagnons rien ! Nous sommes attachés au fait d'accueillir les extérieurs en leur offrant un pot de l'amitié, par conséquent nous ne retirons aucun bénéfice de ces événements, c'est même plutôt l'inverse.

Bien que cela soit difficilement quantifiable, une des richesses de l'association est la présence des bénévoles. Qu'ils soient membres du bureau ou simples parents, ils sont une ressource indispensable à l'association. Également, les coachs n'hésitent pas à s'investir au-delà de leur contrat, leur engagement est d'une valeur inestimable. Difficile

de ne pas citer aussi l'office de tourisme et la commune, qui nous mettent des agents à disposition pour livrer, quelquefois monter, puis ranger le matériel.

Vous parlez de l'investissement important des bénévoles, cela nous laisse penser que l'ambiance est bonne ! Est-ce juste ?

A l'image de la station de ski, nous sommes très attachés à nos valeurs familiales, à tous niveaux. Du côté des jeunes, comme il a été cité précédemment, nous nous efforçons de créer une cohésion de groupe. Leur faire confiance pour les amener à l'autonomie et l'entraide sont des clés importantes. Par exemple, lors de leurs entraînements libres les jeunes doivent ranger le matériel en fin de séance ; aussi, vu les écarts d'âge dans les groupes, les grands sont souvent amenés à aider les plus petits. Plus globalement, quelques traditions sont l'occasion de réunir l'ensemble des membres : la galette des rois, la journée de fin d'année et son goûter « local », etc.

Une des actions la plus représentative de l'esprit du club, c'est le nettoyage de fin de saison. Chaque année, nous sommes attentifs à convier tous les adhérents une fois la station fermée pour participer au nettoyage des pistes. C'est l'occasion de (re) sensibiliser petits et grands au respect de notre environnement, dans une ambiance conviviale.

Si une famille souhaite inscrire son enfant au Ski Club, comment doit-elle procéder ?

Il est nécessaire de commencer par un apprentissage à l'école de ski car, pour intégrer le Ski Club, il est pré-requis d'avoir validé la 3^{ème} étoile.

Un jeune qui n'aurait pas encore réussi cet examen au démarrage de la saison a jusqu'à fin janvier pour y parvenir et rejoindre le groupe. 🍷

Renseignements :

<https://sixt.clubffs.fr/>
ou skiclub.sixt@orange.fr

Propos recueillis par Catherine Deffayet et Mathilde Gansert.

* CNDS : Centre National pour le Développement du Sport
* GMDS : Grand Massif Domaine Skiable

La gourmandise, un plaisir bien français

Le programme d'animations estivales s'est, au fil des mois, entre autres, orienté vers la gastronomie et les traditions culinaires de notre vallée. Associant bon nombre d'acteurs locaux, l'été gourmand est né.

Une exposition qui met « les pieds dans l'plat »

Toujours soucieuse d'offrir aux visiteurs la possibilité d'entrer dans l'abbaye, classée monument historique, la commune a souhaité franchir un cap en 2018 en proposant une exposition estivale plus dynamique, attractive et interactive. Pour cela, le choix de la commission culture et patrimoine s'est porté sur **Les Pieds dans l'plat**, une exposition fournie par la Maison de la Mémoire, médiathèque patrimoine de l'écomusée PAYSALP, à Viuz-en-Sallaz.

Les visiteurs seront ainsi invités à voyager à travers les pratiques culinaires savoyardes d'hier à aujourd'hui, en découvrant les évolutions sociales et géographiques qui ont donné ce caractère si spécifique à la cuisine savoyarde. On y parlera autant du jardin que du pain, en passant par le cochon, le fromage et autres produits du terroir. À l'aide de supports visuels, audios et objets du quotidien de tous temps, les visiteurs pourront découvrir mais aussi être acteurs de l'exposition. Car la nouveauté cette année se trouve dans la mise en place d'ateliers participatifs ouverts à tous où le public aura la possibilité de cuisiner et fabriquer. Ainsi, chaque mardi après-midi des vacances scolaires, des producteurs locaux et des bénévoles partageront à tour de rôle leur savoir-faire aux plus petits comme aux plus grands. Aussi, une balade culinaire sera proposée les samedis 29 juillet et 18 août : les participants seront guidés par un accompagnateur pour découvrir des plantes comestibles de moyenne montagne puis apprendre à les préparer lors d'un atelier culinaire.

Afin de renforcer l'approche ludique de l'exposition, des jeux seront proposés aux enfants, sous forme de quizz notamment.

Outre l'exposition à l'intérieur de l'abbaye, les visiteurs pourront prolonger leur expérience aux abords du bâtiment en y découvrant un potager et le four à pain, prêt par l'association Le Gratairon, regroupant des habitants des hameaux de La Chapelle, Maison Neuve, Hauterive et Le Fay. Par ailleurs, la commune a travaillé à associer les acteurs locaux à ce projet. Les visiteurs pourront ainsi déguster certains plats dans les restaurants et refuges partenaires, dont les recettes sont dévoilées au cours de l'exposition. Ils seront

également invités à rendre visite aux producteurs sur leur lieu de fabrication, dans les alpages notamment.

D'autres animations qui invitent à la gourmandise...

Rapidement, un lien s'est tissé entre l'exposition et plusieurs animations organisées, en majeure partie, par l'office de tourisme. Nombreuses seront les occasions de régaler ses papilles !

Le Marché et repas gourmand ouvrira les festivités le samedi 30 juin dans les jardins de l'Abbaye. Organisé par l'association Vivre en Montagnes du Giffre, il fait étape pour la première fois à Sixt. Les producteurs de la vallée seront présents dès 18h30 pour proposer leurs produits artisanaux et c'est dans une ambiance musicale que les visiteurs seront invités à se restaurer autour d'une grande table mise en place pour l'occasion. Ce marché et repas gourmand sera précédé du vernissage

de l'exposition **Les Pieds dans l'plat** à 17h00, à l'abbaye.

Dans le même esprit, le marché local et artisanal reviendra chaque lundi après-midi durant les vacances scolaires. Apprécié des locaux et des touristes, le marché hebdomadaire fait carton plein. Il offre aussi l'occasion aux badauds de flâner un moment à travers le village.

Autre temps fort de l'été, la Rando gourmande revient pour une troisième édition le dimanche 22 juillet. Au programme : montée pédestre jusqu'aux Praz du Mont, dégustations sur le parcours, cuisson du pain au Mont, découverte du patrimoine et du milieu montagnard, animations musicales et repas champêtre devant la bergerie.

Que tous les bénévoles, commerçants et producteurs soient ici vivement remerciés pour leur implication dans ces différents projets ou actions. Cette année, le programme d'animations estivales se consommera sans modération !



État civil

Événements survenus depuis le dernier bulletin municipal.

L'ensemble du conseil municipal félicite chaleureusement les nouveaux parents et les nouveaux mariés, et leur adresse à tous, ses vœux de bonheur.

Naissances

- 18/05/2017 Nino Lionel Paul CLAISSE,
fils de Camille RIONDEL
et Stéven CLAISSE
- 28/06/2017 Mathis Georges Didier MOGENIER,
fils d'Audrey et Benoît MOGENIER
- 17/10/2017 Rose Marie Danielle DEFFAYET,
fille d'Ornella et Thomas DEFFAYET
- 25/12/2017 Nathan Jonathan DURGNAT,
fils de Sabrina et Alexandre DURGNAT
- 02/03/2018 Eugénie SCURI,
fille de Fleur PUTHON et Nicolas SCURI
- 15/05/2018 Léandre MIRAMAND,
fils de Béatrice BLAZQUEZ
et Frank MIRAMAND
- 04/06/2018 Ambroise Vincent CLUZEL,
fils de Sylvie et Yannick CLUZEL

Mariages

- 03/06/2017 Stéphane BARBIER
et Elodie PADILLA-QUINTANA
- 17/08/2017 Sean DUNNING et Julia CRITCHLEY
- 07/10/2017 Franck ZILLIOX et Amanda KOWALCZYK

Décès

Le conseil municipal présente ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées par la disparition d'un être cher.

- 01/06/2017 Henri François PIN
- 17/07/2017 André Edgard Georges Ghislain ALBERT
- 23/08/2017 Robin LAFAY
- 22/12/2017 Joseph Jean Marie RICHARD
- 31/01/2018 Louise Aurélie DEFFAYET veuve
MOCCAND
- 04/06/2018 Gérard Félix DUCROZ

Les brèves

Une nouvelle directrice pour l'école

Après 28 ans passés à Taninges en tant qu'institutrice, Michèle Raffin a rejoint l'école de Sixt en septembre 2017, avec pour nouvelle mission la direction de l'école. Parallèlement, elle est en charge de la classe maternelle. ♥

Nouveaux commerces

Pierre Dechavassine s'occupe de l'entretien et la réparation de votre véhicule au Septi'Garage à Balme Dessus. Il est également possible d'y effectuer le contrôle technique.

Depuis le 21 décembre dernier, Olivier et Sébastien vous accueillent au Tortillard tous les midis du mardi au dimanche et tous les soirs du mardi au samedi. C'est dans une ambiance bistrot qu'ils vous concoctent des plats traditionnels d'ici ou d'ailleurs. ♥

Nous leur souhaitons la bienvenue !

Erratum

Une erreur s'est glissée dans la légende du cliché de la dernière de couverture du Contact n°5. Le grenier a été repeint, non pas par son propriétaire, mais par les révolutionnaires (de Samoëns, paraît-il). Merci à Sylviane Deffayet de nous l'avoir signalé. ♥

Prix concours départemental

Lors de la 8^{ème} Journée départementale du paysage, qui s'est déroulée à Allonzier-la-Caille le 7 novembre 2017, la commune s'est vue remettre le prix de la première participation au concours départemental et de l'architecture traditionnelle et du patrimoine naturel. Un arbre a été offert en guise de prix, il a été planté sur la place de l'Église. ♥



Démarches administratives

C'est désormais possible de se pacser en mairie

Depuis la fin 2017, la compétence du PACS (Pacte Civil de Solidarité) revient aux maires et aux notaires. Le service état civil de la mairie est à votre disposition pour vous renseigner et vous aider à préparer votre dossier. ♥

Recensement des frontaliers

Chaque année, le département de la Haute-Savoie répartit la part de la Compensation Financière Genevoise (CFG) qui doit être reversée aux communes, selon le nombre de résidents qui travaillent dans le canton de Genève.

Si vous travaillez dans ce secteur, que vous soyez suisse, de double-nationalité ou titulaire d'un permis G, vous avez jusqu'au **vendredi 28 septembre pour vous déclarer en mairie.** ♥

Recensement de la population

La commune recherche deux agents recenseurs en vue du recensement qui aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019. Offre d'emploi disponible sur le site internet. ♥



Majestueuses par leur taille et leur beauté, les montagnes de la vallée du Giffre sont aussi une formidable zone d'accroche pour les cumulonimbus*. Et lorsqu'il éclate, l'orage charge les nants puis les torrents à une vitesse exponentielle. Ci-dessus, la cascade du Rouget et le Giffre des Fonts, pris en mai 2015, illustrent bien ce danger à la puissance incontrôlable. Nous rappelons que lors de ces événements climatiques, il est primordial que les consignes et interdictions mises en place par les autorités soient respectées.

* un cumulonimbus est un nuage d'orages

Les clichés

À chaque numéro, nous présentons des photographies mettant en lumière la richesse de notre village, ses hameaux, ses habitants, sa faune, sa flore... Vous avez des clichés que vous voulez partager ? Envoyez vos images à la rédaction. ♥

Agenda

♥ 30 juin 2018

- 17h00 Vernissage de l'exposition **Les Pieds dans l'Plat**, abbaye
- 18h30 **Marché et repas gourmand**, aux jardins de l'abbaye.

♥ 13 juillet 2018

Feu d'artifice et bal.
Rendez-vous aux jardins de l'Abbaye à la tombée de la nuit.

♥ 20 juillet 2018

- 18h00 **Lustucru 1**, par l'Académie Europa Musa, à la Reine des Alpes. Théâtre itinérant à travers la vallée du Haut Giffre, du **20 au 30 juillet**.

♥ 24 au 27 juillet 2018

1^{ère} édition du festival Bambins et Compagnie



Animations nature, activités sportives, spectacles et concerts à destination des enfants et des familles.

♥ 15 et 16 septembre 2018

Journées du patrimoine

♥ Tout l'été

- **Marché local et artisanal**
Tous les lundis à partir de 16 h
- **Music'ô Jardins**
Tous les mercredis à partir de 18h30
- **Exposition Les Pieds dans l'Plat**, Abbaye, jusqu'au 16 septembre, l'après-midi

♥ Votre espace culturel

- **Exposition photos de Gérard GACHIGNARD**, disponible jusqu'à fin octobre. Regards d'un montagnard sur Saint Denis Basilique, ville multi-culturelle de la banlieue parisienne où le Street Art est omniprésent.



• Troc'Été livres

Tous les lundis, échange ou achat de livres d'occasion.

• Mété'Ô Jeux

Journée pluvieuse ?
La ludothèque vous accueille pour un moment simple et convivial.
À suivre via le **Facebook Espace Culturel Sixt Fer A Cheval**

Dans le prochain numéro...

Contact  n°7
BULLETIN D'INFORMATION DE SIXT-FER-À-CHEVAL

La fusion des offices de tourisme